

Groupe MR du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Question écrite de Caroline Cassart-Mailleux, Députée
à Caroline Désir, Ministre de l'Éducation
relative à
**La création d'une école mobile
à destination des enfants hospitalisés**

Madame la Ministre,

C'est une première en Belgique francophone et c'est une initiative pour le moins innovante que le CHC MontLégia vient de mettre en place, à savoir l'aménagement d'un mobilhome pour se déplacer au domicile des enfants malades.

Concrètement, il permet à une institutrice de se rendre au domicile d'enfants hospitalisés qui se reposent à la maison après un traitement. Ceux-ci peuvent donc poursuivre leur scolarité chez eux quand ils sortent quelques jours de l'hôpital et cela permet ainsi de retrouver une forme de normalité dans un quotidien chamboulé. Il semblerait que ce concept novateur réjouisse les enfants concernés. En effet, l'aspect ludique et l'originalité font que c'est attrayant pour eux.

Autre élément non-négligeable, l'école mobile a également pour vocation de réduire au maximum les risques de décrochage scolaire qui sont élevés en cas de traitements lourds et prolongés, notamment chez les enfants atteints de cancer.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance de cette école mobile? La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient-elle cette démarche? Est-il prévu de développer davantage ce concept afin de permettre à un maximum d'enfants de pouvoir en profiter (par exemple un ou deux mobilhomes par province)? Ce service pourrait-il devenir interréseaux afin de mutualiser les coûts? Comment faire connaître cet outil aux parents? Une évaluation est-elle prévue? Enfin, comment la collaboration entre le CHC et le PO se formalise-t-elle?

Je vous remercie.

Réponse de la Ministre Désir:

[Février 2022]

Madame la Députée,

Les premières structures d'accompagnement scolaire en milieu hospitalier ont vu le jour en Belgique en 1949. A ce jour, une vingtaine d'écoles d'enseignement spécialisé de type 5, et leurs diverses implantations, proposent un service spécifique et adapté au sein de plus de 60 services hospitaliers ou institutions en Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'enseignement de type 5 est destiné aux élèves qui, atteints d'une affection corporelle et/ou souffrant d'un trouble psychique ou psychiatrique, sont pris en charge sur le plan de leur santé par une clinique, un hôpital ou par une institution médico-sociale reconnue par les pouvoirs publics. Il est organisé en étroite collaboration avec l'école ordinaire ou spécialisée dans laquelle l'élève est inscrit, car seule l'école d'origine est habilitée à délivrer les certificats, diplômes ou attestations concernant ces élèves. Une circulaire explicative reprenant les différentes modalités de collaboration entre les deux enseignements existe.

Le rôle des enseignants dans l'enseignement de type 5 consiste à garantir l'instruction à laquelle le jeune malade a droit, en collaboration avec l'équipe de l'école d'origine, en tenant compte de son état de santé mentale et physique. Les écoles de type 5 rendent ainsi au jeune malade son « statut d'élève ». Ce type d'enseignement peut être dispensé quel que soit le lieu où séjourne l'élève durant sa maladie ou sa convalescence.

Si je ne peux que saluer les initiatives permettant à tout élève de poursuivre sa scolarité dans les meilleures conditions possibles, il s'avère que l'école à domicile fonctionne et remplit ce rôle avec efficacité, sans nécessiter la mise à disposition de ce genre de « camionnette » comme celle de « l'école en couleurs » que vous citez. L'enseignement à domicile se met en place sur demande des parents, lorsque leur enfant est atteint d'une maladie dont la convalescence ou les traitements ne nécessitent plus d'hospitalisation, mais pour laquelle le retour à l'école ne peut être envisagé dès la sortie de l'hôpital. A ce jour, aucun retour négatif de la part de parents ne m'est parvenu à ce sujet.

Il est difficile de donner un chiffre concernant le nombre d'élèves qui fréquentent l'enseignement de type 5 puisqu'il dépend du nombre d'enfants hospitalisés et varie donc de mois en mois, à la hausse comme à la baisse. C'est d'ailleurs pour cela que l'encadrement est calculé sur la moyenne des présences de l'année scolaire précédente.

Quant à l'outil informatique, il est depuis longtemps utilisé par cet enseignement, afin de permettre à l'élève d'être suivi par un enseignant lorsqu'il ne peut être, par exemple, en contact avec une tierce personne.